



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

UNOSTRA



UNION DES ENTREPRISES
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Paris, le 30 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecotaxe : les conditions de la Profession

Le Premier ministre a annoncé hier le report de l'écotaxe poids lourds. Cette décision répond à une demande exprimée depuis plusieurs mois déjà par la Profession. La date du 1^{er} janvier 2014 était devenue clairement irréaliste et incompatible avec les réalités économiques de nos entreprises.

Le Premier ministre a également annoncé que des travaux d'aménagement de l'écotaxe seront menés ces prochaines semaines.

FNTR, TLF, CSD et UNOSTRA ont acté de façon positive que le Premier ministre ait pris en compte la problématique du transport routier, premier secteur concerné par l'écotaxe poids lourds : « *Les solutions retenues devront être justes (...) Elles devront tenir compte des entreprises du transport routier, dont l'activité doit s'inscrire dans un cadre de concurrence loyale.* »

Immédiatement après la déclaration du Premier ministre, la Profession était reçue par le ministre des transports.

La Profession, au cours d'un long entretien, a obtenu d'être au cœur des travaux à venir.

Elle défendra la position suivante :

- Soit la taxe est maintenue et dans ce cas :
 - la majoration doit être préservée,
 - l'égalité de traitement entre compte propre et compte d'autrui dans le transport de produits agricoles et agroalimentaires doit être sauvegardée,
 - enfin, un plan d'urgence en faveur des entreprises de transport routier doit être mis en œuvre.
- Soit ces conditions ne sont pas réunies, alors la taxe doit être supprimée.

Aujourd'hui, qu'il y ait à terme écotaxe ou pas, les incertitudes et les vicissitudes du dossier pèsent lourdement sur la vie des entreprises et pénalisent gravement leur économie. Leur exaspération est réelle. Les entreprises de transport routier doivent pouvoir compter sur la lisibilité et la cohérence de l'action publique.